



VUILLECIN

Notre village



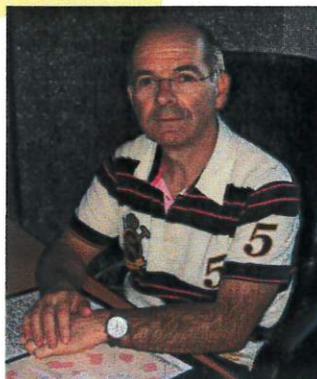
N° 19

Juin 2011

EDITORIAL



Dominique JEANNIER
Maire de Vuillecin
Vice-président des Ordures Ménagères
de la Communauté de Communes du Larmont



Madame, Monsieur,

Voici notre bulletin municipal, trait d'union entre vous et vos élus, document témoin de la vie de notre village en cette année 2011.



L'an passé, nous avons installé un terrain multisport. Nous pouvons constater que c'est un bon investissement, tant il est prisé par les petits et les grands.

Comme tout lieu de rendez-vous, il est sujet à quelques incivilités, voire quelques pratiques douteuses. Nous recommandons aux parents d'exercer une surveillance de leurs enfants, d'accompagner les plus petits. Une simple présence d'adulte est très dissuasive.

Notre école aura la chance de voir la création d'une classe. Espérons qu'elle sera pérenne. Les projets d'implantation de nouvelles familles devraient la consolider. Nous ferons dès début juillet la deuxième tranche de mise en conformité thermique de la partie primaire du bâtiment.

Après les travaux de rénovation du réseau d'eau qui se sont déroulés dès la fin mars grâce à une météo favorable, il sera réalisé à l'automne l'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone) de la rue de Pontarlier.

Ces différents travaux, réseaux secs et réseaux humides, sont très différents et nécessitent chacun un savoir-faire, et de ce fait, ne peuvent être réalisés ensemble.

La voirie sera ensuite refaite l'an prochain. Ces travaux vont occasionner des nuisances aux riverains et aux usagers, nous nous en excusons par avance, mais c'est un mal pour un bien.

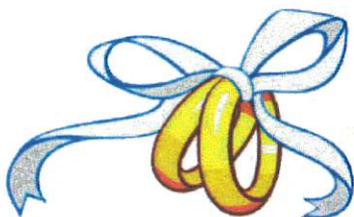
Les associations, très présentes et très dynamiques, animent toujours la vie locale. Qu'elles soient chaleureusement remerciées pour l'image du village qu'elles véhiculent.

Cette première partie d'année est particulièrement sèche, et déjà des inquiétudes existent pour l'approvisionnement en eau. La nappe est à son niveau d'un mois d'août normal. Respectons les recommandations de modération de la consommation d'eau.

Je vous laisse découvrir tout cela, et bien d'autres informations à l'intérieur de ce bulletin municipal.

Je vous souhaite une bonne lecture, ainsi qu'un bon été.

L'ETAT - CIVIL



Mariages

21 août 2010
Patrick Comte
et
Jeanine Piquard

12 mars 2011
Christophe Mattera
et
Maryline Henriques



Naissances

31 mai 2010
Chloé
de Jean-Noël JEANNIN
et
Coralie LABOUREY

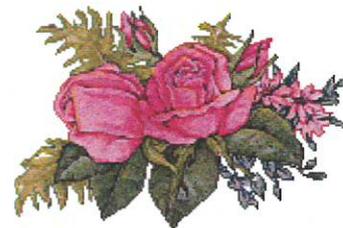
13 juin 2010
Lyvan
de Hamidou YOUSOUF
et
Céline POIMBOEUF

14 juin 2010
Malik
de M. et Mme Mirza
et
Catherine HODZIC

16 Juillet 2010
Tom
de Fabien LECLERC
et
Gaëlle HUGUENIN

10 décembre 2010
Antony
de Yohan CHENE
et
Virginie PICOIR

12 décembre 2010
Axel et Lorys
de Jean-François MICHEL
et
Aurélien BARTHE



Ils nous ont quittés

16 août 2010
Monsieur Alberto ZILLI

30 novembre 2010
Monsieur Claude MESSAGER

28 mars 2011
Monsieur Gustave MICHEL

5 avril 2011
Monsieur Jules MICHEL

8 avril 2011
Madame Annie RONCON

LES TRAVAUX COMMUNAUX

Ecole :

2^{ème} phase de travaux : côté classes primaires

Il est prévu :

- la réfection des plafonds et l'isolation (6086,13 €) ;
- la réfection des sols (13 329,42 €) ;
- le chauffage : pose de radiateurs (13 811,41 €) .

Le Conseil Général participera à hauteur de 30 % des travaux par l'octroi d'une subvention.



Salle des associations, sous-sol de la mairie

Cette salle a été rénovée pour la mise à disposition aux associations (ACCA, AVPEC, ASLV, RC l'Arlier) pour des réunions ou rencontres amicales. Le coût de la réfection est de 15 695 € (dont 2756 € de subvention du département). Pour mise à disposition : contact Jean-Marie FLUCHOT



Le calvaire : Rue Principale

Suite à un accident causé par un tiers, le calvaire a été détruit. Le montant de la réfection est prise en charge totalement par l'assurance pour un montant de 25 367 €. Sa réinstallation est prévue fin juin.

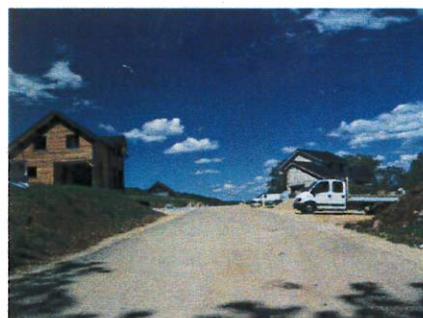


Rue de Fontenelle

La création du lotissement rend obligatoire pour la commune l'aménagement de la voie d'accès en limite de propriété.

Le coût de l'apport des réseaux secs et humides et la réalisation de la voirie s'élève à 139 382 €. Les travaux de finition auront lieu au cours de l'été.

La rue du lotissement sera baptisée : Rue du Bois Joli.



Forêt communale :

Une piste empierrée et une place de dépôt sur les parcelles 21, 18 et 36 ont été programmées.

La première tranche a été effectuée en 2010 pour un montant de 15 842,21 € TTC, subventionnée à hauteur de 50 %.

La 2^{ème} tranche de travaux sera réalisée en 2011 par la Société Jeannin de Censeau pour un montant de 13 521,41 €.

Les subventions attendues pour la totalité des travaux de la piste est de 17 525 € (Département et CNASEA).



LES TRAVAUX COMMUNAUX

La ligne à haute tension de 63 000 volts

traversera les parcelles 18, 19 et 20. Pour la piste, l'abattage des bois sera réalisé par ERDF et à leurs frais. Les bois seront commercialisés par la commune.

Une partie de la piste réalisée pour le chantier de création de la ligne (pylônes) servira ultérieurement à l'exploitation de la forêt.

Réfection et Aménagement de la Rue de Pontarlier

Le projet a été divisé en trois tranches :

- secteur Ecole : (tranche conditionnelle) aménagement du parking, des abords de l'école et de la voie - montant estimé : 136 105 €, subvention attendue : 22 760 €.

- secteur de la Mairie: (tranche conditionnelle) aménagement du carrefour, du parking (début de la rue de la Louvière), des abords de la mairie et de la voie - montant estimé 505 908 €, subvention attendue 84 540 €.

- secteur Rue de Pontarlier, entre l'école et la mairie, (tranche ferme) création d'une piste cyclable et aménagement des trottoirs et de la voie avec enfouissement des réseaux secs et réfections des réseaux d'eau - montant estimé : 598 000 €, subvention attendue de 93 000 € avec une part départementale de 33 900 €.

A ces montants, il faut ajouter la maîtrise d'oeuvre pour une somme de 38 691 €.

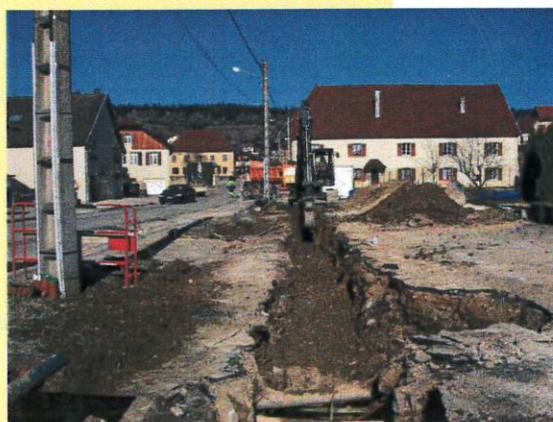
A ce jour, seul le secteur de la rue de Pontarlier est programmé en 2011 - 2012.

La première phase des travaux de rénovation et d'aménagement de la rue de Pontarlier a débuté par la réfection du réseau d'eau. Le marché a été attribué à la Société Boucard pour un montant de 67 246,12 € TTC (tranche ferme) et 31 968,90 € TTC (tranche conditionnelle).

L'enfouissement des réseaux secs et d'éclairage est programmé pour l'automne pour un montant de 350 157 € avec une participation du SYDED de 105 524 €.

La réalisation de la piste cyclable, la réfection des trottoirs et de la chaussée seront effectuées en 2012.

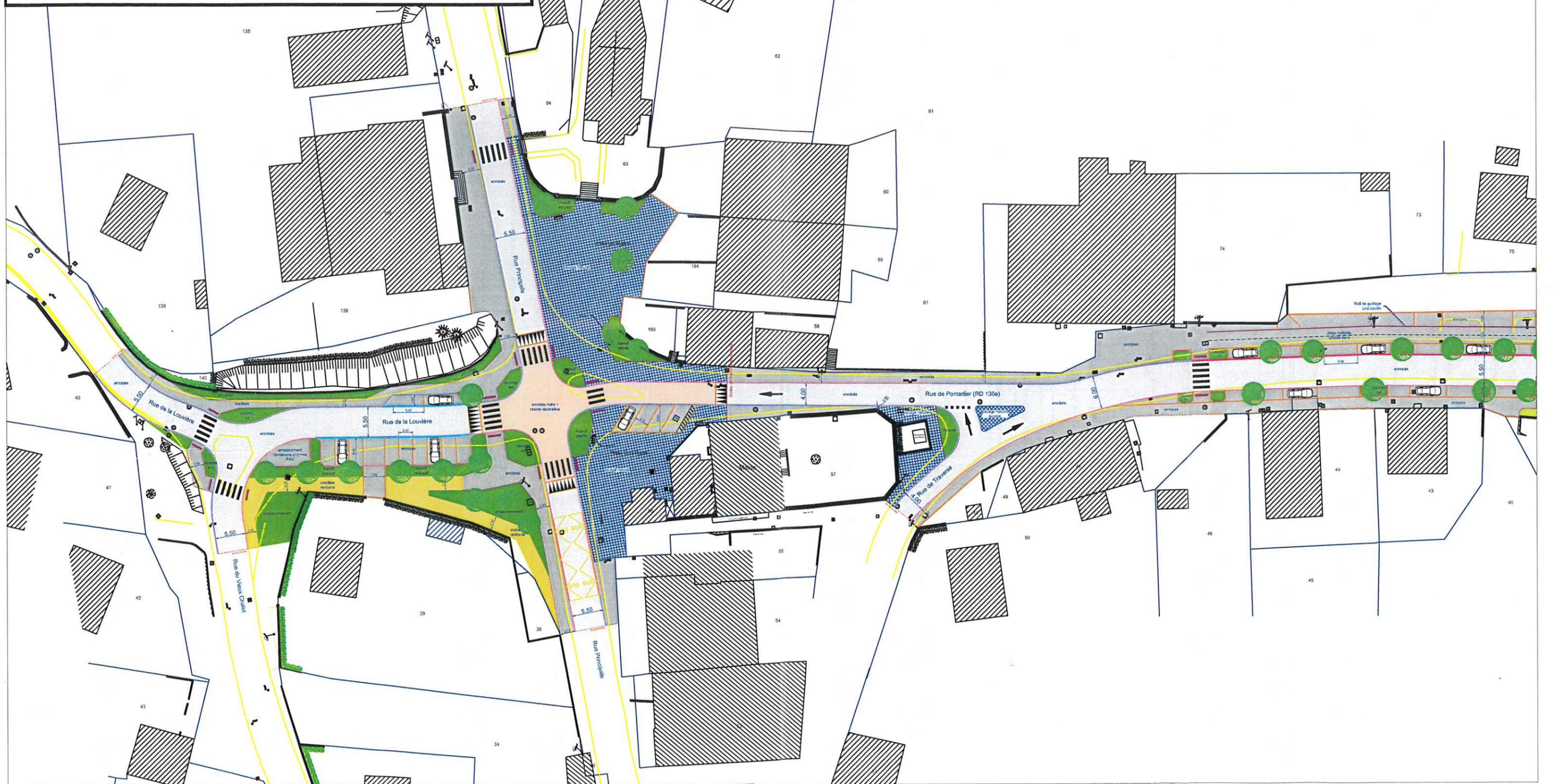
Voir plans



Commune de VUILLECIN

AVANT-PROJET --- Planche 1/2

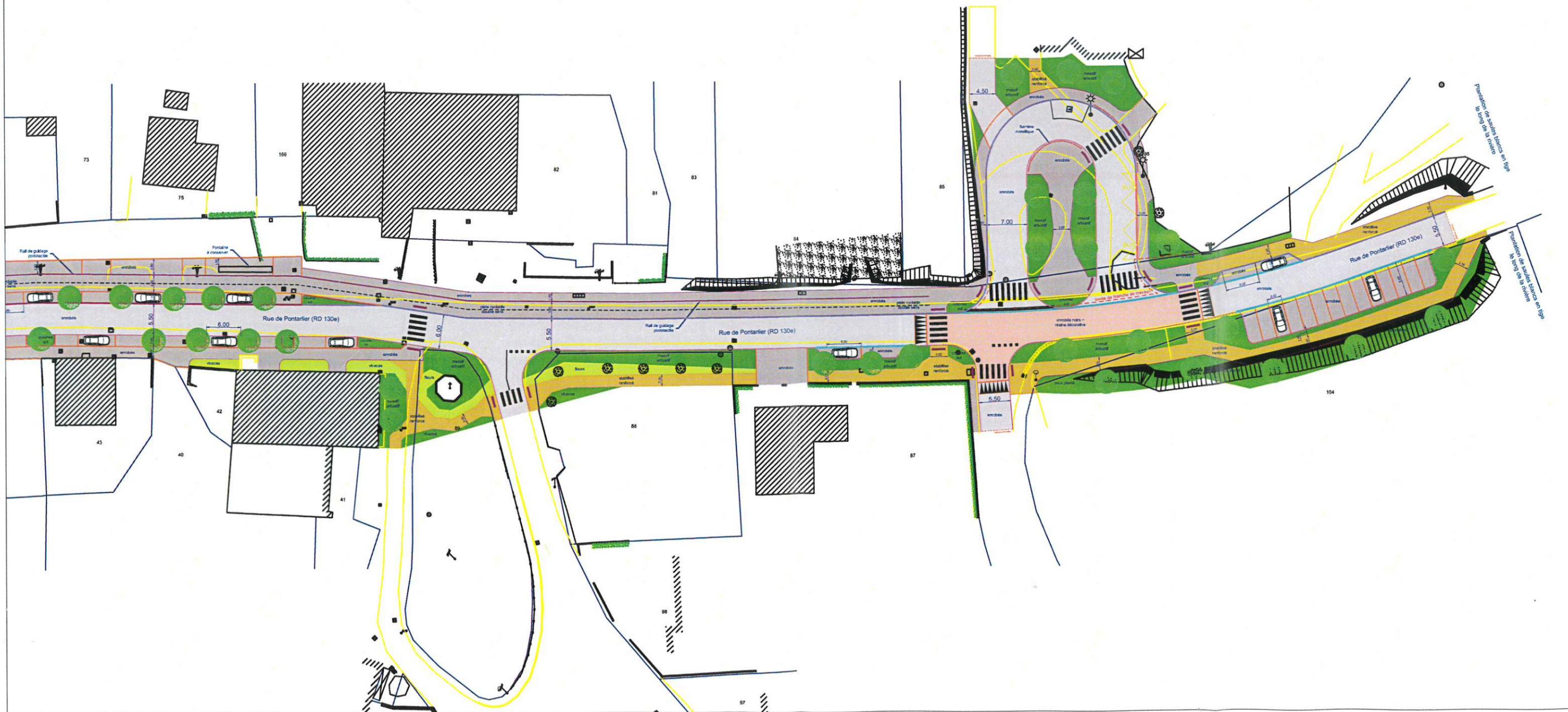
Echelle :	Date :	Etabli par :
sans échelle	06/08/2010	TOPOS AMENAGEMENT
Indice :	Date :	Objet :



Commune de VUILLECIN

AVANT-PROJET --- Planche 2/2

Echelle :	Date :	Etabli par :
sans échelle	06/08/2010	TOPOS AMENAGEMENT
Indice :	Date :	Objet :



BUDJETS 2011

Budget général

	Dépenses/Recettes
Fonctionnement	615 266 €
Investissement	1 750 374 €
TOTAL	2 365 640 €

Le montant important des dépenses d'investissement s'explique par la programmation des 3 tranches de travaux de la Rue de Pontarlier, budgétisées sur 2011. En effet, ces investissements doivent être inscrits dans leur totalité au budget pour pouvoir prétendre à présenter les demandes de subventions. Il est bien entendu que les travaux seront réalisés sur plusieurs budgets.

Les recettes d'investissement sont équilibrées par l'inscription d'un emprunt de 976 000 € qui ne sera réalisé que partiellement du fait de l'étalement des travaux prévus.

Les impôts locaux en 2011

La réforme de la taxe d'habitation consiste à la disparition sur la feuille d'imposition du contribuable de la colonne « département ». Le Département ne perçoit plus la Taxe d'Habitation (TH).

Les valeurs locatives ont été rebasées. Un principe d'ajustement des bases pour neutraliser les effets sur le contribuable du transfert de la part départementale de la TH.

Le conseil municipal a décidé de geler les taux pour 2011.

Budget eau

Eau	Dépenses/Recettes
Exploitation	63 357 €
Investissement	139 189 €
TOTAL	202 903 €

Le tarif du m³ d'eau 0,88 € restera inchangé en 2011.

Par contre, l'abonnement part fixe qui était de 10 € en 2010, se montera à 15 € pour 2011.

Cette part fixe correspond à un montant calculé indépendamment du volume consommé et tient compte des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement.

Par caractéristique du branchement, il convient de considérer chaque bénéficiaire du service (un logement = une part fixe).

Exemple : pour un immeuble comportant un compteur et trois appartements il sera facturé 3 parts fixes.

L'ACTIVITE SCOLAIRE

Ecole de Vuillecin - R.P.I. Dommartin-Vuillecin

Quelques temps forts à l'école de Vuillecin :

L'équipe enseignante :

- Ecole de Vuillecin :
Mesdames Bichet et Vivot .
- Ecole de Dommartin :
Mesdames Tosi et Gauthier. Cette dernière « en congé de maternité » est remplacée par Mr Mestik.
- Assistantes maternelles Mesdames Bédé et Poloni.
- Depuis le 10 mai, le poste d'ATSEM est occupé par Madame Bédé à temps-plein.

Les effectifs pour la prochaine rentrée :

(aux vacances de Pâques)
Petite section : 15 élèves
Moyenne section : 11 élèves
Grande section : 11 élèves
CP : 14 élèves
CE1 : 15 élèves - CE2 : 19 élèves
CM1 : 11 élèves - CM2 : 14 élèves

Vu l'effectif croissant, une ouverture de classe a été acceptée. La répartition sera connue en fin d'année scolaire.

Les élèves du RPI bénéficient de sorties : piscine, gymnastique pour les deux classes de Vuillecin, skis et USEP pour l'école de Dommartin.

Tous les élèves se retrouvent en fin d'année pour la fête de Noël avec un spectacle préparé par les élèves. Le Père Noël ne manque pas ce rendez-vous en apportant dans sa hotte des jeux pour les deux écoles.



Le carnaval où les enfants ont pu danser avec leur déguisement dans la salle de motricité, avant de défiler dans les rues du village.



Rencontre dans le cadre du Salon du livre avec Mathieu Sabarly, auteur de livres pour enfants.



La chasse à l'œuf autour de l'école. Une récréation gourmande !

L'ACTIVITE CULTURELLE



La bibliothèque communale

La bibliothèque offre à tous la possibilité de consulter sur place tous les documents ou livres en libre accès et d'emprunter gratuitement un grand choix de bandes dessinées, romans, documentation scolaire, livres pour enfants, dvd...

La durée de l'emprunt est d'environ 4 semaines, en particulier pour les livres et documents laissés par le Bibliobus (Conseil Général) qui, plusieurs fois dans l'année, renouvelle l'ensemble du prêt soit environ 400 ouvrages.

De plus, deux fois par an, pour vous permettre de découvrir les dernières nouveautés, des achats sont effectués, avec la subvention accordée par la commune.

N'hésitez pas à proposer ou à demander un titre, un ouvrage que vous souhaiteriez trouver à la bibliothèque.

Chantal, Colette et Jean vous feront toujours un bon accueil et seront de bon conseil,

La commune les remercie pour leur disponibilité et leur dévouement

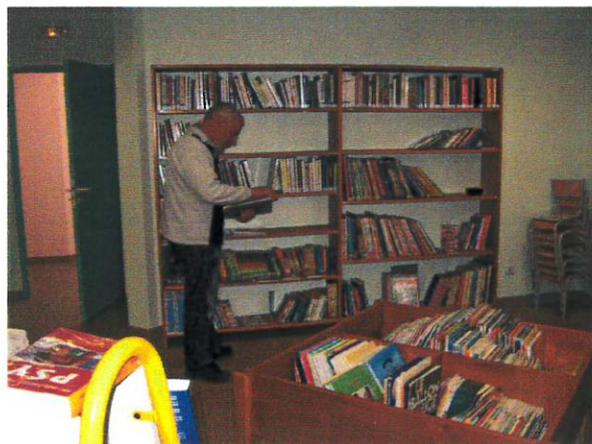
HORAIRES

Tous les lundis de 16 h 30 à 19 h

hors scolaire : 18 h à 19 h

1er étage

Bâtiment de l'Ecole de Vuillecin (côté gauche)



L'ACTIVITE ASSOCIATIVE

Club « Les Jonquilles de l'Amitié de Vuillecin »

Le club du 3ème âge a été créé en 1981 et compte actuellement 29 adhérents.

Il se réunit chaque jeudi dès 14 h de septembre à fin mai.

Après-midi récréatives au cours desquelles nous jouons aux cartes ou jeux de société (scrabble et triaminos...), toutes autres activités sont possibles ou simplement passer un bon moment de convivialité au sein du club.

Chaque année, un tournoi de tarot ouvert à tous est organisé.

Au mois de janvier, le repas annuel réunit les membres du club.

Une journée « démonstration » animée par Proconfort avec le club de Houtaud s'est terminée par une soirée loto.

Le club reste ouvert à toutes les personnes, à toutes les suggestions pour de nouvelles activités.

Nous vous attendons nombreux pour la reprise des activités du club, au mois de septembre.

Nous regrettons le départ de Mlle Annie RONCON et M. Gustave MICHEL et renouvelons nos condoléances aux familles.

Contact

Raymond LECLERC

☎ 03.81.39.04.11



Les Mains Créatives 10 ans déjà.

L'association « Les Mains Créatives » a organisé pour ses dix années d'existence une EXPO-VENTE à Pontarlier les 25 et 26 septembre 2010, salle annexe des Annonciades.

Cette exposition a connu un franc succès, appréciée de beaucoup de visiteuses et visiteurs à l'œil exercé, venus pour certains de très loin. D'autres clubs nous ont rendu visite, ce qui a favorisé les échanges de « savoirs » et d'expériences. À notre plus grande joie cinq nouvelles personnes ont rejoint notre équipe qui compte maintenant 20 participantes.

Le fruit de cette manifestation a permis de verser un DON de 2000 euros, partagé pour moitié entre les associations :
APACH'EVASION & SEMONS L'ESPOIR.

Cette année, pendant les vacances de la Toussaint, nous proposons un stage pour enfants de 10/12 ans sur le travail de la feutrine. (Inscriptions et renseignements CCL- programme animations). Enfin, comme chaque année ne manquez pas de venir déguster nos crêpes au prochain TELETHON.

Quelques mots encore pour mentionner que nous avons perdu ce printemps un fidèle soutien à notre association en la personne de Melle Annie RONCON.

Pour tous vos cadeaux, « Les Mains Créatives » vous offrent un choix de réalisations.

Salle-Ecole de Vuillecin
Lundi et vendredi : 14h à 17h
Mercredi à partir de 20h

Contact
Michèle VERNEREY
☎ 03.81.46.78.37



Association de Valorisation du Patrimoine Ecologique et Culturel de Vuillecin

A.V.P.E.C.

Durant l'été 2010, l'AVPEC a répondu à une suggestion de l'Office de Tourisme de Pontarlier et proposé deux visites découverte du village de Vuillecin.

Un groupe de bénévoles a donc accueilli chaque fois une douzaine de touristes pour un tour dans le village, un après-midi de juillet et un du mois d'août. Les visites furent axées sur Vuillecin et son histoire (Chapelle Saint-Georges, voie romaine, vestiges archéologiques,...) et Vuillecin et son environnement naturel (sentier de la Chire, vue sur la plaine d'Arlier depuis le belvédère, évolution de la forêt et des pâturages,...).

L'église d'un village est toujours un bon témoignage de son histoire et c'est avec attention que les visiteurs écoutèrent la description des tableaux représentant les stations du chemin de croix de celle de Vuillecin.

Les après-midi se terminèrent par une dégustation de produits régionaux dans un bon moment de convivialité entre touristes et guides d'un jour.

Cette année deux nouvelles visites sont programmées les :
18 juillet et 17 août de 14h à 17h .

Si des habitants ont d'autres idées pour faire découvrir le village (art, savoir-faire, vestiges du passé à faire découvrir), qu'ils veuillent bien prendre contact avec l'association qui invite chacun à participer à ces visites.

Contact

Claude DELGRANDI

☎ 03.81.39.17.52



Association Communale de Chasse Agréée

A.C.C.A. de Vuillecin

La saison 2010-2011 aura été une année de référence en matière de prélèvement de gros gibier.

La population de chevreuils est en légère augmentation, ce qui permet de prélever 6 chevreuils dans la saison.

Par contre la population de sangliers est en nette augmentation avec un prélèvement de 9 animaux allant de 37 à 142 kg. A préciser que cette population est surtout marquée dans le secteur Tourbière, Granges-dessus et Cotaroz.

La présence de petit gibier est, quant à elle, en constante diminution. Le lièvre est devenu une espèce très rare et le gibier d'eau également. L'année sèche peut être une explication.

L'ACCA aurait un projet : une journée visite explicative sur le fonctionnement et la gestion de la faune sauvage.

Contact

Luc THUREL

☎ 03.81.46.54.96



Association Sportive et de Loisirs de Vuillecin ASLV

UNE SI BELLE JOURNEE...

Quelle chance avec l'A.S.L.V.,
Avec ce soleil printanier,
C'était presque un temps d'été,
Quand sur la place nous sommes retrouvés...

Direction Saint-Antoine pour commencer,
Avec Joël pour nous emmener,
Environ 50 grenouillards rassemblés,
Un mot d'ordre, en toute gaieté...

Par ce fort rempli de comtés,
Tous avons été charmés,
Aux explications d'une guide passionnée,
Comme à celles d'un goûteur patenté...

Au spectacle des meules alignées,
Notre sensibilité a succombé,
Plus encore après avoir apprécié,
Le comté de Valoreille d'avoir goûté...

Nos quelques achats effectués,
Par Damien un peu pressé,
Très vite le trajet avons effectué,
Pour, à l'Hôtel des Sapins se retrouver...

Autour de deux grandes tables rassemblées,
Aussitôt, en voyageurs affamés,
De pouvoir se restaurer et discuter,
Cette belle assemblée a apprécié...

Un p'tit café sur le pouce avalé,
Dans le bus sommes remontés,
Avec Caves ROLET comme destinée,
Deuxième étape de la journée...

Aux explications d'un vigneron passionné,
Encore une fois avons été charmés,
Des multiples facettes du métier,
Avantages mais aussi difficultés ...

Contemplant le fruit d'un travail acharné,
Tout au long de quarante années,
Ce monsieur peut tirer une vraie fierté,
D'un tel patrimoine avoir créé...

Puis au rite des vins à goûter,
Sans difficulté avons succombé,
Même si c'était un vrai défilé,
Des blancs, des pétillants, des rosés...

Commandes de vins effectuées,
Arrivait l'heure de rentrer,
Direction Haut-Doubs notre contrée,
Pour y terminer ensemble la soirée...

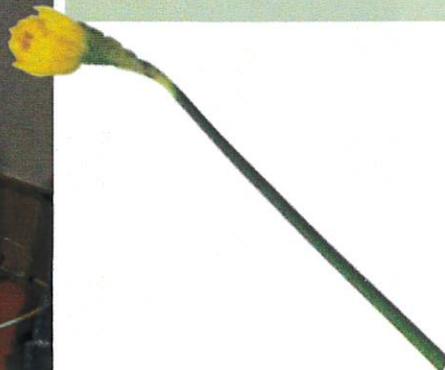
Là, rendez-vous à tous était donné,
Pour y clôturer en beauté,
Et en parfaite convivialité,
Cette sympathique journée...

Au boulot Antoine s'est collé,
Pour une super-fondue nous mitonner,
Suivie des beignets, par les dames apportés,
Le tout en parfaite simplicité...

Conclusion unanime, journée à renouveler,
Cette fois pour une autre destinée,
Belle manière de tous se rencontrer,
A l'A.S.L.V. de s'y coller...



Contact
Patrick PERRIN



L'ACTIVITE SPORTIVE

Club de foot du Racing Club de l'Arlier R.C.l'Arlier

La fin de saison 2010 / 2011 arrive bientôt à son terme. Avec un hiver plutôt clément, les différents championnats ont pu reprendre de bonne heure (début Mars).

Depuis cette année nous pouvons utiliser le gymnase du collège Lucie Aubrac, pour nous entraîner tous les mercredis soir en période hivernale ou en cas de pluie.

Les résultats sportifs sont encourageants surtout pour les U15 (14 et 15 ans) ils ont terminé premiers de leur groupe pour la phase automne ce qui leur a permis d'évoluer en phase printemps en division supérieure.

Ils sont toujours qualifiés en coupe (quart de finale). Compliments aux joueurs mais surtout à leur entraîneur Damien Rolet.

Les seniors A et B font un championnat correct, mais avec un peu plus de chance et surtout de volonté, ils auraient pu espérer un meilleur classement, merci à Phillippe Simon pour ses entraînements et la gestion de l'équipe senior A.

Les U19 (18 et 19ans) ont une saison comme d'habitude quelque peu pénible manque de motivation pour certains et de présence pour d'autres. Cette tranche d'âge est très dure à gérer, tous les clubs rencontrent les mêmes soucis avec cette catégorie qui pourrait disparaître prochainement de l'organigramme de notre ligue de foot (entraîneur Daniel Alfaro).

Pour les équipes de jeunes de U7 à U13, comme tout club de sport nous devons passer par la formation dès le plus jeune âge .

Tous les mercredis après- midi les terrains de Houtaud et de Vuillecin sont

envahis par des jeunes de 6 à 13ans, sous la conduite de leurs entraîneurs (Georges Rossier, Thierry Jeannin, Damien D'Houtaud). Ces jeunes progressent et nous promettent un bel avenir du club.

La formation est importante mais le recrutement de bénévoles et de dirigeants aussi, comme chaque année, nous lançons un appel à toutes personnes désirant s'investir dans notre club de foot sous toutes formes que ce soit (entraînement, lotos, animations diverses.....).



Contacts

- Sandrine Viennet (responsable des équipes jeunes) Tél 03 /81/39/74/31
- Damien Rolet (responsable U15) Tél 03/81/39/58/69
- Jean Marie Fluchot (président) Tél 03/81/39/29/80

Sportivement
Le comité

ENVIRONNEMENT

Le Grand Ménage....ça déménage !

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Haut-Doubs basé à La Rivière Drugeon veut sensibiliser tous les citoyens aux impacts nocifs de certains produits ménagers sur la nature et la santé. C'est dans ce but que cette association avait proposé une animation à Vuillecin en mars dernier afin de couvrir en information le territoire de la CCL.

La municipalité a offert gracieusement la salle des fêtes afin que ce message de protection de la nature soit diffusé plus largement et le samedi 12 mars, de 9h à 12h, 16 personnes ont pu apprendre à fabriquer des produits ménagers avec des ingrédients naturels (vinaigre blanc, bicarbonate ...) et à décrypter logos et signes divers trouvés sur les produits du commerce.

Cette animation fut réalisée par le CPIE du Haut Doubs dans le cadre des Rendez-vous Nature de la Maison de l'Environnement de Franche-Comté avec le soutien financier du Conseil régional de Franche-Comté.

Pour d'autres animations ou formations organisées par le CPIE,

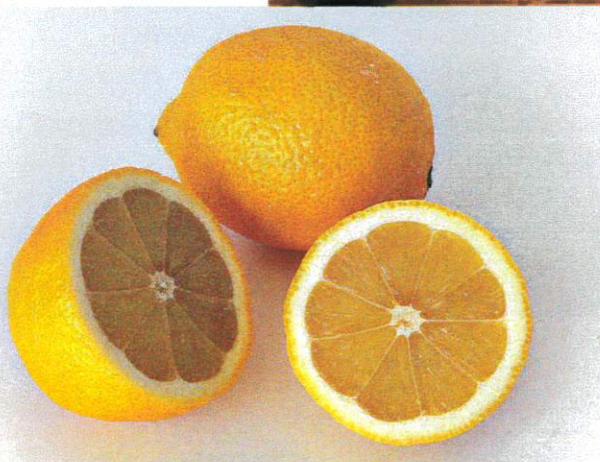
Contacts :

Maison de l'Environnement et du Patrimoine de la Vallée du Drugeon
et de la Haute Vallée de l'Ain
8 rue Charles le Téméraire
25560 La Rivière Drugeon

- Tél 03.81.49.82.99

Site : www.cpiehautdoubs.org

E-mail : contact@cpiehautdoubs.org





**Au moment de sauver une vie
la simplicité prend tout son sens**

Nul n'est à l'abri d'un arrêt cardiaque

**Un défibrillateur est mis à disposition de tous
Entrée de la salle de convivialité, bâtiment de la Mairie
La clef de la porte d'accès se trouve dans un boîtier sécurisé à
l'extérieur.**

L'utilisation est simple et s'adresse à tout public

**Dès l'instant où le boîtier est ouvert, un guide vocal vous donnera
les instructions**

10 gestes simples peuvent sauver une vie

- Prévenir les secours le 15 ou 18 ou 112

- Tester le patient pour savoir s'il a besoin d'être défibrillé ou pas
- s'assurer que la victime est inconsciente et qu'elle ne répond pas
aux ordres simples
(réveillez-vous ..., serrez moi la main....)
- vérifier que la victime ne respire
plus

Dans ce cas,

- commencer le massage
pendant que l'on vous amène le
défibrillateur
- prendre le défibrillateur
- ouvrir le boîtier
- suivre les instructions vocales
- jusqu'à l'arrivée des secours





Ayez les bons réflexes!

Vous recevez un démarcheur à domicile

Vous avez signé un bon de commande. Vous regrettez cet achat.

DEMARCHAGE : familièrement appelé porte-à-porte, consiste en la sollicitation d'une personne « afin de lui proposer l'achat, la vente, la location, la location-vente ou la location avec option d'achat de biens ou la fourniture de services »

Ce que vous devez savoir si :

Vous recevez un professionnel à votre domicile que ce soit à votre demande ou non.

À cette occasion, vous faites un achat ou demandez la réalisation d'une prestation de services.

Isolation, ravalement de façade, produits antimousse...

> **Vous pouvez changer d'avis pendant 7 jours**, c'est-à-dire renoncer à votre achat. Vous devez alors utiliser le bordereau de rétractation qui doit obligatoirement être joint à votre contrat. Si ce n'est pas le cas, adressez au vendeur une lettre de rétractation (recommandée avec accusé de réception).

> Assurez-vous d'être informé des coordonnées du vendeur, qui doivent figurer sur le contrat. C'est indispensable pour savoir à qui vous adresser en cas de litige.

> Vous ne devez jamais verser d'argent, remettre un chèque, donner une autorisation de prélèvement ou accepter la réalisation de prestations de services tant que le délai de rétractation de 7 jours n'est pas écoulé.

> Vous ne devez jamais antidater le contrat qui vous est proposé : ce serait un moyen pour le démarcheur de vous réclamer immédiatement une somme d'argent. Vérifiez bien l'exactitude de la date sur le contrat.

> Prenez le temps de lire attentivement votre contrat. Vérifiez bien que le lieu de la vente mentionné est bien celui de votre domicile afin de pouvoir bénéficier des règles de protection prévues par la loi pour ce type de vente.

> Si ces règles ne sont pas respectées, le démarcheur s'expose à des sanctions pénales.

Soyez méfiant et vigilant !

Avec le retour des beaux jours, les démarcheurs en tout genre réapparaissent. Nous vous recommandons d'être très prudents.

La Mairie n'est jamais demandeuse, ni organisatrice de telles pratiques donc ne recommande jamais une entreprise quelle que soit son activité pour démarcher le particulier.

Nous vous rappelons que vous avez toujours un droit de rétractation si vous pensez que vous avez été dupé.

Attention à la qualité des produits utilisés : démoussage, nettoyeur façade ... qui sont souvent très toxiques, très polluants et inefficaces.

Si vous avez un doute,

- relever le numéro et le type de véhicule
- appeler rapidement la Gendarmerie pour signaler les faits

Prenez l'avis de vos voisins, vos amis, vos élus.

Et Privilégiez les artisans locaux

Pour plus d'informations

> Le site Internet de la DGCCRF : www.dgccrf.minefi.gouv.fr

> 3939 « Allô, Service Public » (0,12€ la minute) — Info Service Consommation

> La direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de votre département

> L'Institut national de la consommation : www.conso.net

> Les associations de consommateurs de votre département

Les éléments fournis dans cette fiche sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer à la réglementation applicable.

Quelques règles à respecter pour ne pas être en infraction

La tonte du gazon

Les horaires suivants doivent être respectés

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 30

Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00

La météo n'étant pas toujours clémente dans notre région, il sera toléré **exceptionnellement** de commencer à tondre

Les jours ouvrables et samedis :
13 h 30 au lieu de 14 h et 15 h

Le brûlage

Vous pouvez être verbalisé

- si dans le village des feux sont réalisés pour brûler les herbes, foin, branches, déchets du jardin...

Rappel :

La déchèterie intercommunale de Pontarlier est gratuite pour les particuliers.

Horaires d'ouverture : ETE : du 1er avril au 30 septembre

Du lundi au samedi : 8 h - 12 h / 14 h - 18 h ;
dimanche : 9 h - 12 h



FEUX INTERDITS

Retrait de la vignette gratuite à la :

Communauté de Communes du Larmont, 8 a, rue de la Grande Oie à Houtaud.

le stationnement

(amende de deuxième classe)

Code de la route (extrait)

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

- Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt, ou le stationnement d'un véhicule :

Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons ;



- Sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transport public de voyageurs, (parking de l'école, rue Principale); à proximité des panneaux de signalisation, (à des emplacements tels que ceux-ci peuvent être masqués à la vue des usagers) :

- Est également considéré comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule : devant les entrées carrossables des immeubles riverains, dans les zones de rencontre, (aire de jeu de l'école) en dehors des emplacements aménagés à cet effet ; dans les aires piétonnes, (passages cloutés, trottoirs, devant les fontaines,...),

- Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

- Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré plusieurs injonctions, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L 325-1 à L. 325-3.

Il est demandé à chacun de faire preuve de civisme et de respecter le code de la route

Il est rappelé que les occupants ou visiteurs des copropriétés sont priés de se garer uniquement sur les emplacements tracés ou les parkings qui leurs sont réservés.



Vitesse excessive dans les rues du village

Pensez à nos/vos enfants qui se rendent à l'école

De nombreux excès de vitesse en voiture ou en motos, scooters, sont relevés journalièrement dans le village : lotissement du Levant, de la Louvière, rue Principale, rue de Pontarlier.

Nous vous rappelons que le non respect du code de la route entraîne des sanctions : amendes, perte de points, retrait de permis.

Face à ce problème, 2 mesures concrètes :

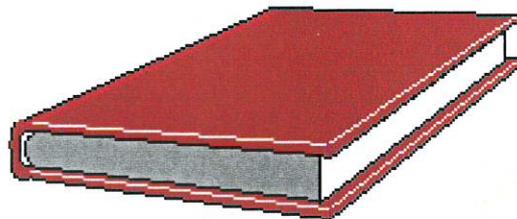
- la chasse aux conduites dangereuses (des automobilistes mais aussi des deux roues : motos ou scooters).

La gendarmerie effectue désormais régulièrement des contrôles de vitesse dans notre commune.

- l'adoption d'un comportement citoyen par chacun d'entre nous, en respectant les limitations de vitesse.



 **Ne pas oublier**



Révision des Listes Electorales

Il est porté à votre connaissance que la période de révision des listes électorales pour l'année 2011 sera close le 31 décembre prochain.

Toutes les nouvelles inscriptions devront être effectuées avant cette date en Mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (quittance électricité, téléphone etc.).

Faites-vous recenser

Le recensement est une démarche civique obligatoire qui s'inscrit dans le parcours de citoyenneté défini par la loi du 28 octobre 1997.

Pour :

- Tous les citoyens français, garçons et filles.
- Dès le seizième anniversaire et dans les trois mois qui suivent.
- A la Mairie du domicile. Une attestation de recensement vous sera délivrée.
- Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

ATTENTION

Si vous ne vous êtes pas fait recenser dans les délais, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation. Sinon, il vous sera impossible de vous inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au bac ...



Le 30 mai 2011

Sécheresse :

**Les précipitations attendues cette semaine ne permettront pas de compenser le déficit d'eau que l'on connaît depuis le début de l'année.
Le Préfet du Doubs renforce les restrictions d'usages de l'eau.**

Depuis le début de l'année, on enregistre un déficit de précipitation très important, notamment dans le sud du département du Doubs ; il manque aujourd'hui deux mois et demi de pluie. Au début du printemps, les quelques précipitations constatées n'ont pas excédé l'évapotranspiration, elles ont donc été sans effet sur les ressources en eau.

Depuis le dernier comité départemental sécheresse du 29 avril, le climat n'a pas permis d'améliorer la situation qui s'est même aggravée. Le Préfet du Doubs a donc réuni une nouvelle fois le comité départemental de suivi de la sécheresse le lundi 30 mai 2011.

Après ce comité départemental sécheresse, le préfet a décidé de renforcer les restrictions d'usage de l'eau.

Mesures prises :

En raison de la précocité de la situation et de son aggravation, des mesures renforcées de restriction de consommation d'eau sont nécessaires, afin d'anticiper au mieux la période estivale où les besoins en eau vont s'accroître.

Le Préfet du Doubs a donc décidé à l'issue de prendre un nouvel arrêté portant limitation provisoire des usages de l'eau de niveau 2 (niveau d'alerte renforcée) sur toutes les communes du département. Des contrôles auront lieu pour vérifier le respect des mesures de l'arrêté.

Le comité de suivi de la sécheresse du département du Doubs est mobilisé pour assurer un suivi très attentif de la situation, et, en fonction de son évolution, proposera si nécessaire la levée, le maintien ou l'extension des mesures prises.

Situation hydrologique :

L'aggravation se poursuit partout, l'étiage est au moins décennal souvent vicennal (période de retour de 20 ans). Certains records historiques ont été franchis pour le mois de mai, dont ceux de 1976. Globalement, les débits de ce mois de mai sont plus faibles que les étiages annuels observés traditionnellement au cœur de l'été. S'agissant des nappes, aucune n'a bénéficié d'un effet des précipitations.

Prévisions météorologiques :

Les prévisions météorologiques des prochains jours indiquent un temps variable avec notamment quelques précipitations sous la forme d'averses. Ces averses devraient apporter des quantités de pluies relativement faibles, ce qui ne devrait avoir qu'une très faible incidence sur le débit des cours d'eau. Il ne faut donc pas attendre d'amélioration de la situation hydrologique.

Pour les semaines à venir, Météo France envisage un modèle climatique plus chaud que la normale sans pouvoir quantifier les précipitations.

* *

Le département est actuellement en situation d'alerte renforcée. Il est de l'intérêt de chacun de respecter les mesures de ce nouvel arrêté de limitation des usages. Le Préfet a donc demandé aux services de l'Etat, dont ceux de Police et Gendarmerie, et aux maires de veiller au contrôle du respect des dispositions arrêtées. Le non respect de ces interdictions peut être puni d'une contravention pouvant atteindre 1 500€ par infraction.

L'arrêté préfectoral sera affiché dans toutes les mairies. Il est également consultable auprès de la Préfecture et de la Mission inter-service de l'eau (direction départementale des territoires), et sur le site Internet de la Préfecture : www.doubs.gouv.fr).

Bureau de la Communication Interministérielle

Mme Dominique MENDEL - ☎ : 03 81 25 10 70 - 📠 : 03 81 25 10 69

💻 : communication@doubs.pref.gouv.fr

Ancien arrêté - niveau 1 - 29 avril 2011	Nouvel arrêté - niveau 2 - 30 mai 2011
L'utilisation de l'eau pour le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdite sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaire ou alimentaire) ou technique (bétonnière,...) et pour les organismes liés à la sécurité	L'utilisation de l'eau pour le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau est interdite sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaire ou alimentaire) ou technique (bétonnière,...) et pour les organismes liés à la sécurité
Le remplissage des piscines privées existantes est interdit y compris les piscines démontables (ou gonflables) sauf pour la première mise en eau des piscines en construction	Le remplissage de toutes les piscines privées existantes est interdit y compris les piscines démontables (ou gonflables)
L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs est interdit de 8h à 20h	L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs est interdit de jour et de nuit
L'arrosage des stades et des terrains de golf de 8h à 20h est interdit	L'arrosage des stades et des terrains de golf est interdit de jour et de nuit à l'exception des greens et départs
	L'arrosage des jardins potagers est interdit de 8 heures à 20 heures
	L'alimentation des fontaines publiques doit être fermée , sauf si elles servent à l'abreuvement du bétail
	Le lavage des voiries, parking et surfaces imperméabilisées est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayuses laveuses automatiques
	Le prélèvement d'eau pour remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel est interdit
	La vidange des plans d'eau dans un cours d'eau interdit
L'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation agricole est interdite entre 8 heures et 20 heures, sauf autorisation expresse pour des cultures spécifiques.	L'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation agricole est interdite entre 8 heures et 20 heures, sauf autorisation expresse pour des cultures spécifiques.
L'utilisation d'eau à des fins industrielles doit être limitée au strict nécessaire.	L'utilisation d'eau à des fins industrielles doit être limitée au strict nécessaire.



MEMENTO



URGENCES :

Appel médical d'urgence

☎ 15

Avec ce numéro, les secours arrivent très rapidement.

SAMU ☎ 15

POLICE ☎ 17

POMPIERS ☎ 18

Centre Anti-Poisons

☎ 03.88.37.37.37

Allô service public

☎ 3939

ALLO Enfance maltraitée

☎ 119 ou n° Vert : 0800.05.41.41

Commissariat de Police :

16, Rocade G. Pompidou

25300 - PONTARLIER

☎ 03.81.38.51.10

Centre Hospitalier Général :

2, Fb St Etienne

25300 - PONTARLIER

☎ 03.81.38.54.54

Gendarmerie :

4, rue Moulin Parnet

25300 - PONTARLIER

☎ 03.81.39.06.60

Pharmacie de garde :

se renseigner auprès du commissariat en se munissant d'une ordonnance

Vétérinaire :

7 rue Docteur Grenier

25300 - PONTARLIER

☎ 03.81.39.18.47

PRATIQUE

Mairie :

25300 - Vuillecin

☎ 03.81.39.41.13

☎ 03.81.46.32.41

Mail : mairie.vuillecin@wanadoo.fr

Permanences Secrétariat de Mairie :

Lundi : 14 h.00 à 18 h.00

Mercredi : 14 h.00 à 18 h.00

Vendredi : 09 h.00 à 12 h.00

Bibliothèque :

- lundi : 16 h 30 - 19 h.

Les horaires d'Eté

de la déchetterie :

du 1er avril au 30 septembre

- du lundi au samedi :

8 h - 12 h ; 14 h - 18 h

Dimanche : 9 h - 12 h

(demander votre badge à la CCL sur présentation de la carte grise de votre véhicule et d'une facture téléphone ou autre).

C.C.L.

☎ 03.81.39.40.02

Astreinte C.C.L.

☎ 06.82.57.76.75

Correspondante - Est Républicain

Mme Laurence INVERNIZZI

20 rue Principale

25300 Vuillecin

☎ 03.81.46.63.08

Mail : laurence.invernizzi@wanadoo.fr